



ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL

GUSTAVO GATICA, CHILI

# RENDU AVEUGLE PAR LA POLICE POUR AVOIR EXIGÉ LA DIGNITÉ ET L'ÉGALITÉ

## INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

# ÉCRIRE POUR LES DROITS

La campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International se déroule chaque année autour du 10 décembre – date de la Journée des droits de l'homme, qui commémore l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Elle vise à apporter un changement dans la vie de personnes ou de groupes qui ont été victimes d'atteintes aux droits humains ou risquent de l'être. Outre les nombreuses autres actions entreprises dans ce cadre, Amnesty International porte les cas de personnes, de groupes ou de communautés à la connaissance de décideurs qui sont à même de faire évoluer la situation, leur donne une meilleure visibilité en organisant des manifestations et des actions médiatiques, et attire l'attention de la communauté internationale par l'intermédiaire des médias et d'Internet.

L'un des principaux volets de la campagne *Écrire pour les droits* est le Marathon des lettres, auquel participent des millions de personnes dans le monde entier. À la suite de notre appel international à l'action, des représentants des États concernés croulent sous les lettres. Cette année les cas portés représentent des personnes emprisonnées pour avoir défendu leurs droits et exprimé leurs opinions, des militant·e·s LGBTI pris pour cible en raison de leur identité,

des manifestant·e·s pacifiques qui ont été frappés et tués par balle et des défenseur·e·s de l'environnement qui ont été victimes de harcèlement, d'intimidation et d'autres atteintes aux droits humains. Ces personnes recevront des messages de solidarité de milliers d'autres personnes des quatre coins du monde. Ces personnes et leur famille savent que l'attention du public est attirée sur leur cas. Elles savent qu'on ne les oublie pas.

Les campagnes des années précédentes ont eu de véritables résultats. Les victimes d'atteintes aux droits humains témoignent de la différence que ces lettres ont faite, expriment leur gratitude envers celles et ceux qui leur ont écrit et expliquent souvent qu'elles se sentent plus fortes à l'idée que tant de gens s'estiment concernés par leur situation.

On observe souvent un changement dans le comportement des hauts responsables envers ces personnes : les poursuites sont abandonnées, les traitements se font moins brutaux, des lois ou des règlements sont adoptés pour remédier au problème.

Renseignez-vous sur les personnes pour lesquelles nous luttons :  
[www.amnesty.org/fr/writeforrights](http://www.amnesty.org/fr/writeforrights)

Contactez l'équipe d'Amnesty International présente dans votre pays :  
[www.amnesty.org/fr/countries](http://www.amnesty.org/fr/countries)

Envoyez un message de soutien sur Twitter à @Amnesty en utilisant le hashtag #W4R20.

## ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

# AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, dans un groupe de militant·e·s, en ligne ou hors ligne. En tant qu'animateur·animatrice, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux aux besoins et au contexte du groupe avec lequel vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte des connaissances des sujets abordés dont dispose déjà le groupe, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'environnement physique dans lequel est organisée l'activité et de toute restriction pouvant s'appliquer dans votre contexte. Lorsque les participant·e·s agissent en faveur d'un cas, échangez avec eux/elles afin de déterminer s'ils/elles peuvent le faire en toute sécurité.

Les activités sont fondées sur des méthodes d'apprentissage participatives dans le cadre desquelles les participant·e·s

ne reçoivent pas simplement des informations, mais explorent, discutent, analysent et s'interrogent sur des sujets liés aux cas abordés. Cette méthodologie est particulièrement importante en ce qui concerne les objectifs d'apprentissage plus larges car elle permettra aux participant·e·s :

- **de développer** des savoir-faire et des compétences clés ;
- **de se forger leur propre opinion**, de se poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;
- **d'être acteurs** de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;
- **d'avoir suffisamment d'espace** pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.



Des étudiant·e·s et des enseignant·e·s à Taiwan organisent des événements de rédaction de lettres avec Amnesty International à l'occasion de la campagne Écrire pour les droits 2019.  
©Amnesty International Taiwan

Si vous n'êtes pas habitué·e aux méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le **Manuel d'animation** d'Amnesty International.

Vous le trouverez à l'adresse

[www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr/](http://www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr/)

Sur son **Académie des droits humains**, Amnesty International propose des cours d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur·e·s des droits humains, qui présente la **campagne Écrire pour les droits** : <https://academy.amnesty.org/learn>.

**RÉSULTATS POSITIFS DE LA CAMPAGNE 2019****VOS MOTS  
ONT CHANGÉ DES VIES****RÉDUCTION D'UNE PEINE  
DE PRISON EN IRAN**

En 2019, Yasaman Aryani a été condamnée à 16 ans d'emprisonnement pour avoir distribué des fleurs dans un train alors qu'elle ne portait pas de voile. En février 2020, sa peine a été considérablement réduite, en partie grâce aux plus de 1,2 million de messages envoyés du monde entier pour réclamer sa libération. Nous ne nous arrêterons pas tant qu'elle ne sera pas libre.

**« Nous sommes main dans la main autour du monde pour combattre toutes les injustices. »**

Crystal Swain, de Grassy Narrows

**UNE CONDAMNATION À MORT  
ANNULÉE AU SOUDAN DU SUD**

Magai Matiop Ngong n'avait que 15 ans lorsqu'il a été condamné à mort. Mais grâce au soutien incroyable de personnes comme vous, sa condamnation à mort a été annulée en juillet 2020. Quelque 765 000 actions ont été menées dans le monde, notamment sous la forme de lettres et de tweets qui demandaient que la vie de Magai soit épargnée. Et cela a fonctionné !



**« Merci infiniment.  
Je n'ai pas de mots.  
Vous ne pouvez pas savoir  
à quel point mon cœur  
est rempli de bonheur. »**

Magai Matiop Ngong

**VICTOIRE SANITAIRE POUR  
GRASSY NARROWS, CANADA**

Depuis des décennies, la communauté autochtone de Grassy Narrows subit les effets d'une intoxication au mercure qui a engendré l'une des pires crises sanitaires de l'histoire du Canada. Les jeunes générations de Grassy Narrows sont les plus affectées, et ce sont elles qui sont en première ligne du combat visant à assurer à leur communauté un avenir sain. Avec plusieurs années de retard, un accord prévoyant 19,5 millions de dollars canadiens pour la construction d'un centre de soins a finalement été signé le 2 avril 2020 : une victoire pour la population de Grassy Narrows.



## INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

# À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils sont fondés sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel – indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Cela signifie que nous devons toutes et tous être traités de manière équitable et que nous devons traiter les autres de la même façon. Cela signifie aussi que nous devons avoir la possibilité de faire nos propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide aux législations nationales et régionales, ainsi qu'au droit international, visant à améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les gouvernements. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser dans leur zone de compétence mais aussi à l'étranger.

***Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.***



Des membres d'Amnesty International Togo prennent part à la campagne Écrire pour les droits 2019. Chaque année, ils mobilisent des personnes dans tout le pays.

© Amnesty International Togo

The image shows a scanned document of the Universal Declaration of Human Rights. At the top left is the UN emblem. The title "THE UNIVERSAL DECLARATION OF Human Rights" is prominently displayed. Below the title, there is a large amount of dense text in English, which is the full text of the declaration. At the bottom right, it says "UNITED NATIONS".

## INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

# LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à respecter certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à s'abstenir des comportements ou des traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne Écrire pour les droits ont été victimes.

## INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

# DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



### DROITS ET LIBERTÉS CIVILS

Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage.

|           |  |
|-----------|--|
| Article 1 | Liberté et égalité en dignité et en droits                   |
| Article 2 | Non-discrimination   |
| Article 3 | Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne |
| Article 4 | Droit de ne pas être réduit-e en esclavage                   |
| Article 5 | Droit de ne pas être soumis-e à la torture                   |



### DROITS JURIDIQUES

Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement.

|            |  |
|------------|--|
| Article 6  | Protection de la loi pour toutes et tous                       |
| Article 7  | Égalité devant la loi  |
| Article 8  | Réparation lorsque les droits ont été bafoués                  |
| Article 9  | Pas de détention, emprisonnement ou d'exil arbitraires         |
| Article 10 | Droit à un procès équitable                                    |
| Article 11 | Présomption d'innocence  |
| Article 14 | Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection |



### DROITS SOCIAUX

Droit à l'éducation, à des services médicaux, au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin.

|            |  |
|------------|--|
| Article 12 | Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille                 |
| Article 13 | Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État |
| Article 16 | Droit de se marier et de fonder une famille                                |
| Article 24 | Droit au repos et aux loisirs  |
| Article 26 | Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit          |



### DROITS ÉCONOMIQUES

Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.

|            |   |
|------------|---|
| Article 15 | Droit à une nationalité   |
| Article 17 | Droit à la propriété  |
| Article 22 | Droit à la sécurité sociale   |
| Article 23 | Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat |
| Article 25 | Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être   |



### DROITS POLITIQUES

Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion

|            |   |
|------------|---|
| Article 18 | Liberté de croyance (dont la liberté de religion)   |
| Article 19 | Liberté d'expression et droit de diffuser des informations                                    |
| Article 20 | Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique |
| Article 21 | Droit de participer au gouvernement du pays   |



### DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ

Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

|            |  |
|------------|--|
| Article 27 | Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté   |
| Article 28 | Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés |
| Article 29 | Responsabilité de respecter les droits des autres personnes  |
| Article 30 | Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !  |

## ACTIVITÉ

# RENDU AVEUGLE PAR LA POLICE POUR AVOIR EXIGÉ LA DIGNITÉ ET L'ÉGALITÉ

### MESURES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

Suivez les conseils de santé publique en vigueur dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et menez votre activité dans le respect de la sécurité et de toute mesure de distanciation physique en place.

Si votre activité se déroule en ligne :

- **Choisissez** une plateforme qui permette une participation et des interactions en toute sécurité.
- **Adaptez** l'activité en prévoyant un temps de réflexion et de compte rendu (en petits groupes).
- **Proposez** un appui technique participant·e·s afin d'assurer une participation efficace.

Compte tenu du COVID-19 et des divers espaces numériques que les écoles et d'autres groupes doivent désormais utiliser pour continuer leurs activités habituelles, Amnesty International élabora actuellement de la documentation supplémentaire à l'appui de la réalisation de ces activités en ligne. Consultez la page web d'**Écrire pour les droits**, à l'adresse <https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/>.

### CONCEPTS CLÉS

- Droit de manifester
- Violences policières
- Usage de la force
- Droit de réunion pacifique

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Les participant·e·s analysent le recours abusif à la force par la police lors des récentes manifestations organisées au Chili et les violations des droits humains qui en ont découlé
- Les participant·e·s déterminent si la police fait un usage excessif de la force lors des manifestations et qui doit être amené à répondre des actes de la police
- Les participant·e·s connaissent la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International et sont prêt·e·s à passer à l'action en faveur de l'une des personnes concernées

### TEMPS NÉCESSAIRE :

60 minutes

ÂGE : 14 ans et plus

### A PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les élèves sont incités à agir en faveur de Gustavo Gatica après avoir réfléchi à leur propre militantisme et avoir appris ce qui était arrivé à Gustavo et les violations des droits humains dont il a été victime pendant qu'il manifestait.

### PRÉPARATION ET RESSOURCES

- Documents de référence sur le maintien de l'ordre pendant les manifestations (directives), page 10
- Fiche de Gustavo page 11
- Questions pour le travail en groupe des activités 2 et 3, page 7
- FACULTATIF : Résumé de la DUDH page 8
- FACULTATIF : Chanson de Nano Stern sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=xRcsUDbUKwo>

## 1 IMAGINER ET PARTAGER

⌚ 10 MINUTES

Souhaitez la bienvenue aux participant·e·s, puis demandez-leur de fermer les yeux et de penser à leurs loisirs. Insistez sur le fait qu'elles/ils doivent avoir les yeux fermés.

Lisez les questions suivantes à haute voix :

**Qu'aimez-vous faire pendant vos loisirs ? Aimez-vous faire du sport, jouer d'un instrument, lire des livres, regarder des films ? Imaginez-vous pendant vos loisirs. Que faites-vous ? Avec qui êtes-vous ? Quelles parties de votre corps utilisez-vous ? Comment bougent-elles ? Que voyez-vous ? Comment vous sentez-vous ?**

Lisez ensuite ce qui suit :

**Vous avez maintenant les yeux fermés. Et si vous ne pouviez plus vous servir de vos yeux ? Pourriez-vous encore pratiquer pleinement vos loisirs ? Y aurait-il des obstacles ? Que ressentez-vous en ce moment ? Qu'est-ce qui vous manquerait ?**

Demandez-leur de garder les yeux fermés et racontez-leur l'histoire suivante :

**« Gustavo, un étudiant en psychologie chilien de 22 ans, aime la photographie et jouer de la musique. Il étudie la guitare et le piano. Il a tragiquement perdu la vue l'année dernière et**

*Si certains participants présentent une déficience visuelle, vous pouvez leur demander de réfléchir à des situations vécues dont elles/ils aimeraient faire part aux autres pour leur faire mieux comprendre leur réalité.*

a dû renoncer à ses loisirs. Voici ce qu'il en dit : "J'ai donné mes yeux pour que les gens se réveillent". »

Demandez aux participant-e-s d'ouvrir les yeux et dites-leur qu'elles/ils reviendront plus tard aux raisons pour lesquelles Gustavo voulait que le monde se réveille. Vous pouvez leur demander de faire quelques mouvements pour se recentrer sur le moment présent, leur environnement et la séance.

Demandez-leur collectivement ce qu'elles/ils ont ressenti et découvert pendant l'activité. Demandez-leur ce qui leur manquerait si elles/ils ne pouvaient plus utiliser leurs yeux. Recueillez les réponses de différents participant-e-s.

## 2 LES CAUSES À DÉFENDRE

⌚ 10 MINUTES

Expliquez aux participant-e-s qu'elles/ils vont maintenant être amenés à réfléchir à quelque chose de complètement différent, à savoir les choses qui leur tiennent ou leur ont tenu à cœur.

En binômes, demandez-leur de réfléchir à ce qui suit et d'en parler :

- Quelles sont les causes qui vous tiennent à cœur ? Pourquoi ?
- Qu'avez-vous fait à ce sujet (vous documenter ou lire, en parler, passer à l'action pour cette cause ou d'autres) ?
- Avez-vous déjà manifesté dans la rue pour une cause ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- À qui pensez-vous qu'il incombe de protéger la sécurité des personnes qui manifestent ?

Rassemblez le groupe entier et demandez aux binômes d'indiquer certaines des réponses issues de leur discussion, en se concentrant principalement sur les deux dernières questions.

## 3 L'HISTOIRE DE GUSTAVO

⌚ 20 MINUTES

Rappelez aux participant-e-s l'histoire de Gustavo, qui a perdu la vue comme vous l'avez indiqué précédemment, et distribuez-leur sa fiche cas pour qu'elles/ils puissent la lire. Sinon, vous pouvez la lire vous-même à haute voix.

Séparez les participant-e-s en petits groupes et demandez-leur de répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui vous surprend le plus à propos de Gustavo ? Qu'est-ce qui a changé dans sa vie après qu'il a participé à cette manifestation ?
- Pourquoi des gens manifestaient-ils dans la rue ?
- Quel est le rôle de la police lors des manifestations ? À votre avis, qu'est-il arrivé aux policiers qui ont tiré ?
- Comment rompre le cercle vicieux des violences policières ? Suspendre les policiers impliqués est-il suffisant ?
- À votre avis, que devrait-il se passer pour les officiers qui commandaient les policiers déployés ? Pourquoi ?

Rassemblez le groupe entier et demandez aux participant-e-s d'indiquer certaines des réponses issues de leur travail en petits groupes. Concentrez-vous sur les questions qui concernent le maintien de l'ordre lors des manifestations.

Informez les participant-e-s que certains des policiers déployés lors des manifestations ont été suspendus ou ont servi de boucs émissaires. Dites-leur que cela n'a pas empêché les violences de se poursuivre lors des manifestations, étant donné que les enquêtes internes n'ont pas porté sur les responsabilités au sein de la chaîne de commandement.

*Si vous avez du temps, vous pouvez leur faire visionner une vidéo d'une minute sur Gustavo Gatica :*  
<https://www.amnesty.org/fr/w4r-videos/>

Distribuez-leur un exemplaire des directives internationales sur le maintien de l'ordre lors des manifestations, qui se trouvent à la page 10. Laissez-leur le temps de les parcourir. Demandez-leur de déterminer si les directives ont été suivies lors des manifestations au Chili. Demandez-leur lesquelles n'ont pas été respectées et en quoi elles concernent le cas de Gustavo.

## 4 DISCUSSION

Oriez la discussion en demandant aux participant·e·s de répondre aux questions suivantes :

- **Le droit de réunion pacifique de Gustavo a-t-il été respecté ?**
- **Avez-vous connaissance d'autres manifestations où des violences policières ont été commises dans le but d'empêcher des personnes d'exercer leurs droits ?**
- **Comment aider Gustavo à obtenir justice ?**

Pour terminer, lisez ou en distribuez la déclaration faite en novembre 2019 par Erika Guevara-Rosas, directrice du programme Amériques à Amnesty International.

*« L'intention des forces de sécurité chilienne est claire : blesser les manifestants pour décourager les rassemblements, au point de faire subir aux manifestants des actes de torture et des violences sexuelles. [...] Pour garantir que justice soit rendue et que de tels actes ne se répètent pas, il faut que les supérieurs soient sanctionnés, ceux qui, ayant pleinement connaissance des infractions commises par les agents placés sous leur commandement, les ont tolérées voire ordonnées jour après jour. »*

En gardant cette citation à l'esprit, revenez à la question posée précédemment et aux conclusions de l'activité 3. Demandez s'il est suffisant de punir les policiers dans la mesure où leurs supérieurs ont cautionné les violences et leur ont sciemment permis de continuer lors de ces manifestations et d'autres.



Gustavo Gatica est musicien. Écoutez la chanson que Nano Stern lui a consacrée, à l'adresse <https://open.spotify.com/track/00QRpj0RZUBSN7q3VZ1znH>, ou sur YouTube à l'adresse [www.youtube.com/watch?v=xRcsUDbUKwo](https://www.youtube.com/watch?v=xRcsUDbUKwo)

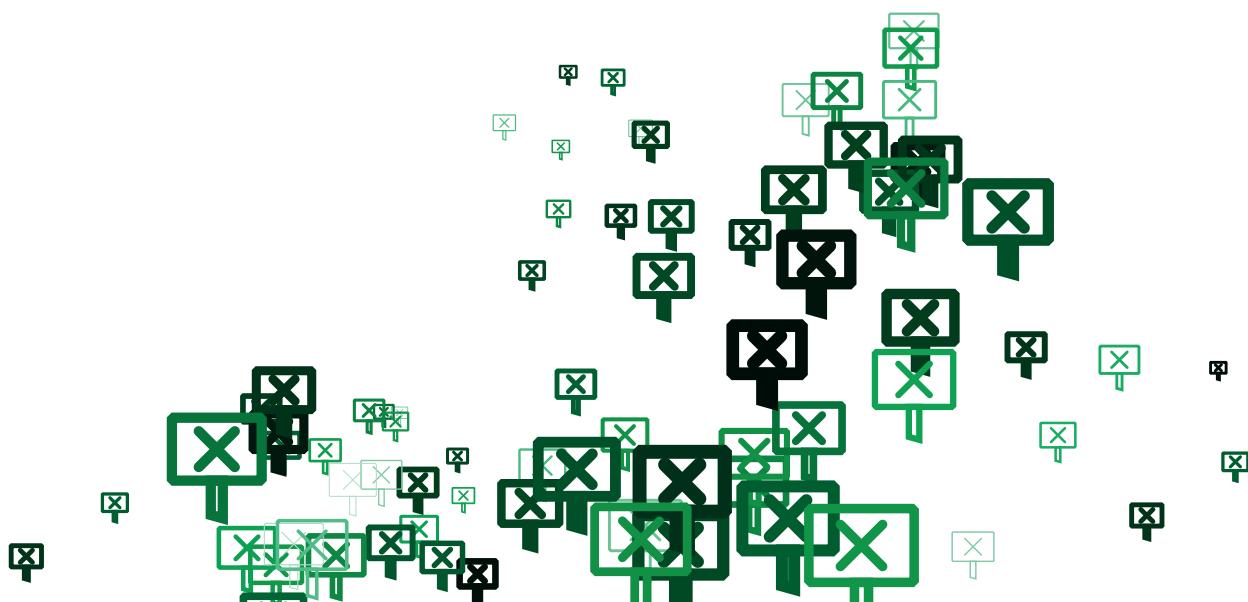
## 5. AGIR EN FAVEUR DE GUSTAVO GATICA

Expliquez aux participant·e·s qu'Amnesty International appelle les personnes du monde entier à agir en faveur de Gustavo. Gustavo a déclaré : « J'ai donné mes yeux pour que les gens se réveillent. » Expliquez que lors des manifestations qui ont suivi l'an dernier au Chili, des manifestant·e·s ont porté un cache-œil et scandé son nom devant la police en réclamant justice.

Pour veiller à ce que justice soit rendue et à ce que ces actes de violence ne se répètent pas, Amnesty International appelle l'État chilien à enquêter sur les personnes occupant des postes de commandement qui sont impliquées. Donnez-leur des exemples fructueux issus des précédentes campagnes *Écrire pour les droits* et expliquez qu'Amnesty International encourage à mener les actions énumérées à la page 9.

*Si le temps imparti ne permet pas aux participant·e·s de passer à l'action, encouragez-les à s'organiser pour le faire après coup ou répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à se montrer créatifs.*

## 10 MINUTES



## ÉCRIRE UNE LETTRE, SAUVER UNE VIE

- Encouragez les participant·e·s à écrire au procureur général du Chili, à l'adresse suivante :

**Jorge Abbott Charme**  
 Fiscalía Nacional, Catedral 1421-1453  
 Santiago de Chile, Chili  
 Courriel : [jabbott@minpublico.cl](mailto:jabbott@minpublico.cl) (copie à : [aseguel@minpublico.cl](mailto:aseguel@minpublico.cl))  
 Twitter : Fiscalía de Chile: [@FiscaliaChile](https://twitter.com/@FiscaliaChile)  
 Facebook : Fiscalía Nacional : <https://www.facebook.com/pages/Fiscal%C3%A9a-Nacional/345649492241585/>  
 Instagram : [@fiscaliaChile](https://www.instagram.com/@fiscaliaChile)  
 Formule d'appel : Monsieur le Procureur général,

Les participant·e·s peuvent se servir des modèles contenus dans le kit de rédaction de lettres que vous pouvez télécharger sur la page web d'*Écrire pour les droits*, à l'adresse <https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/>.

Vous pouvez également leur donner les instructions suivantes pour les aider à rédiger une lettre plus personnelle :

Dites au procureur général quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.

- Parlez-lui de vous.
- Dites-lui ce qui vous choque dans cette affaire.
- Dites-lui d'enquêter sur les personnes occupant des postes de commandement impliquées dans les tirs qui ont blessé Gustavo. Elles avaient le devoir d'éviter que des armes et munitions dangereuses soient utilisées à mauvais escient, mais elles ne l'ont pas fait.

## TÉMOIGNAGES DE SOLIDARITÉ

Encouragez les participant·e·s à envoyer des messages d'espérance et de solidarité à Gustavo pour lui signifier que sa perte n'est pas vaincante.

Gardez à l'esprit que les actions de solidarité doivent être accessibles à Gustavo, qui a perdu la vue. Les participant·e·s peuvent enregistrer des messages d'espérance et de solidarité à son intention, notamment des notes audio, des chansons, des poèmes, des broderies ou encore des lettres en braille, en n'oubliant pas d'indiquer leur nom et leur lieu de résidence. Voici quelques exemples :

- « Mucha fuerza Gustavo. La lucha sigue y tu esfuerzo no ha sido en vano. » (Reste fort, Gustavo. Le combat continue et tes efforts n'ont pas été vains.)
- « Gustavo! tu historia me ha inspirado y es un ejemplo de valentía en la defensa por el derecho a la protesta. » (Gustavo ! Ton histoire est une source d'inspiration pour moi et un exemple de courage en matière de défense du droit de manifester.)

Envoyez les lettres en braille ou tout autre support physique à Amnesty International Chili :

Diego Martínez  
 Director de Crecimiento  
 Amnistía Internacional Chile  
 Av. Rojas Magallanes 1869, departamento 104  
 La Florida, Santiago, Chili

Envoyez les lettres numériques à Gustavo à l'adresse suivante : [justiciaparagustavo@amnistia.cl](mailto:justiciaparagustavo@amnistia.cl)

Sur les réseaux sociaux, vous pouvez utiliser les hashtags et messages suivants : #InvestiguenMandos #ChileDespertó

- #ChileDespertó y elmundofue testigo. Por #GustavoGatica y cientos más, ahora es el momento de que @FiscaliaChile investigue a los mandos responsables. #InvestiguenMandos // Le Chili s'est réveillé et le monde en a été témoin. Il est désormais temps que @FiscaliaChile enquête sur les supérieurs impliqués. #ChileDespertó
- @FiscaliaChile, les supérieurs sont responsables d'avoir permis la mutilation de #GustavoGatica et de centaines d'autres. #InvestiguenMandos
- @FiscaliaChile investiguen a los mandos de @Carabbdechile porque queremos un Chile con justicia y sin impunidad. #InvestiguenMandos

# USAGE DE LA FORCE ET DROITS HUMAINS

Les policiers sont autorisés à faire des choses qui sont interdites aux simples citoyens – par exemple, faire usage de la force pour arrêter quelqu'un, placer une personne en cellule ou porter une arme. Ces pouvoirs leur sont conférés afin qu'ils puissent remplir leurs missions, à savoir protéger les citoyens et maintenir l'ordre public.

Cependant, le pouvoir implique des responsabilités : les policiers peuvent recourir à la force contre autrui, mais ce doit toujours être dans le respect du droit relatif aux droits humains.

- L'usage de la force doit être nécessaire et correspondre au niveau le plus faible requis pour atteindre un objectif légitime.
- La force employée doit être proportionnée au risque ou au danger (par exemple, on ne peut pas tirer sur quelqu'un qui traverse en dehors d'un passage piéton).
- Lorsque l'emploi de la force par la police entraîne des blessures ou la mort, une enquête minutieuse, indépendante et impartiale doit être menée sans délai par les autorités civiles.
- Les policiers doivent être amenés à rendre des comptes dans le cadre d'une procédure légale s'ils abusent de leurs pouvoirs.
- Les organismes chargés de l'application des lois doivent mettre en place un cadre opérationnel et donner des consignes claires pour que les agents sachent quoi faire dans les situations auxquelles ils peuvent être confrontés dans le cadre de leurs fonctions, y compris décider si le recours à la force est approprié ou non.

## MAINTIEN DE L'ORDRE LORS DES MANIFESTATIONS

Les États sont tenus de faire en sorte que tout le monde puisse exercer son droit à la liberté de réunion pacifique, y compris dans le cadre de manifestations.

Il existe des directives internationales claires pour guider les interventions policières lors des manifestations :

Il incombe à la police de faciliter les manifestations pacifiques. Si des tensions apparaissent, elle doit s'efforcer de les apaiser.

- Même si certains manifestant-e-s se livrent à des actes de violence, la manifestation n'en demeure pas moins un rassemblement pacifique. Dans ce cas, la police doit faire en sorte que les personnes restées pacifiques puissent continuer à manifester.
- Les actes de violence commis par une petite minorité ne justifient pas le recours aveugle à la force.
- Si l'usage de la force est inévitable pour assurer la sécurité d'autrui, la police doit limiter la force utilisée au minimum nécessaire.
- La décision de disperser une manifestation ne doit être prise qu'en dernier ressort, lorsque tous les moyens moins restrictifs ont échoué.
- Le gaz lacrymogène et les canons à eau ne doivent être utilisés pour disperser une manifestation que si les personnes présentes ont la possibilité de quitter les lieux. En outre, ils ne peuvent être employés qu'en cas de violences de grande ampleur et lorsque les moyens plus ciblés se sont avérés inefficaces.
- Les armes à feu ne doivent JAMAIS servir à disperser une foule.



Gustavo bénéficie d'une aide spécialisée pour apprendre à s'adapter à sa nouvelle vie à Santiago, après que des balles en caoutchouc l'ont rendu aveugle des deux yeux en 2019, au Chili.  
© Edgard Garrido



# GUSTAVO GATICA, CHILI

Lorsque des manifestations contre la hausse des prix et l'accroissement des inégalités ont éclaté au Chili en 2019, Gustavo Gatica était étudiant en psychologie à Santiago, la capitale. Comme des millions d'autres personnes, il est lui aussi descendu dans la rue. Ces manifestations ont duré des mois, attirant l'attention du monde entier, suscitant l'admiration devant ce mouvement populaire en action. Mais les autorités n'étaient pas du même avis.

En novembre, la police a chargé ses fusils de munitions en métal recouvertes de caoutchouc et a tiré sur la foule lors d'une manifestation à l'issue tragique. Celle-ci n'était pas bien différente des autres manifestations : chaque jour ou presque, des centaines de personnes étaient blessées, dont des dizaines étaient touchées aux yeux. Les hauts responsables n'ont rien fait pour arrêter les policiers. Au contraire, ils ont laissé les violences se poursuivre.

En novembre, Gustavo comptait parmi les protestataires. Touché aux deux yeux, il a perdu la vue de manière irréversible. Cette attaque a fait la une des journaux à travers le monde.

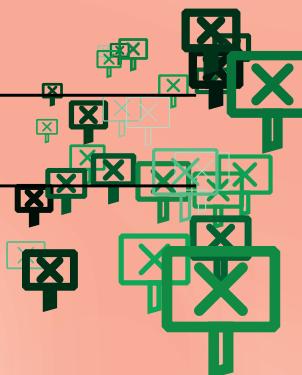
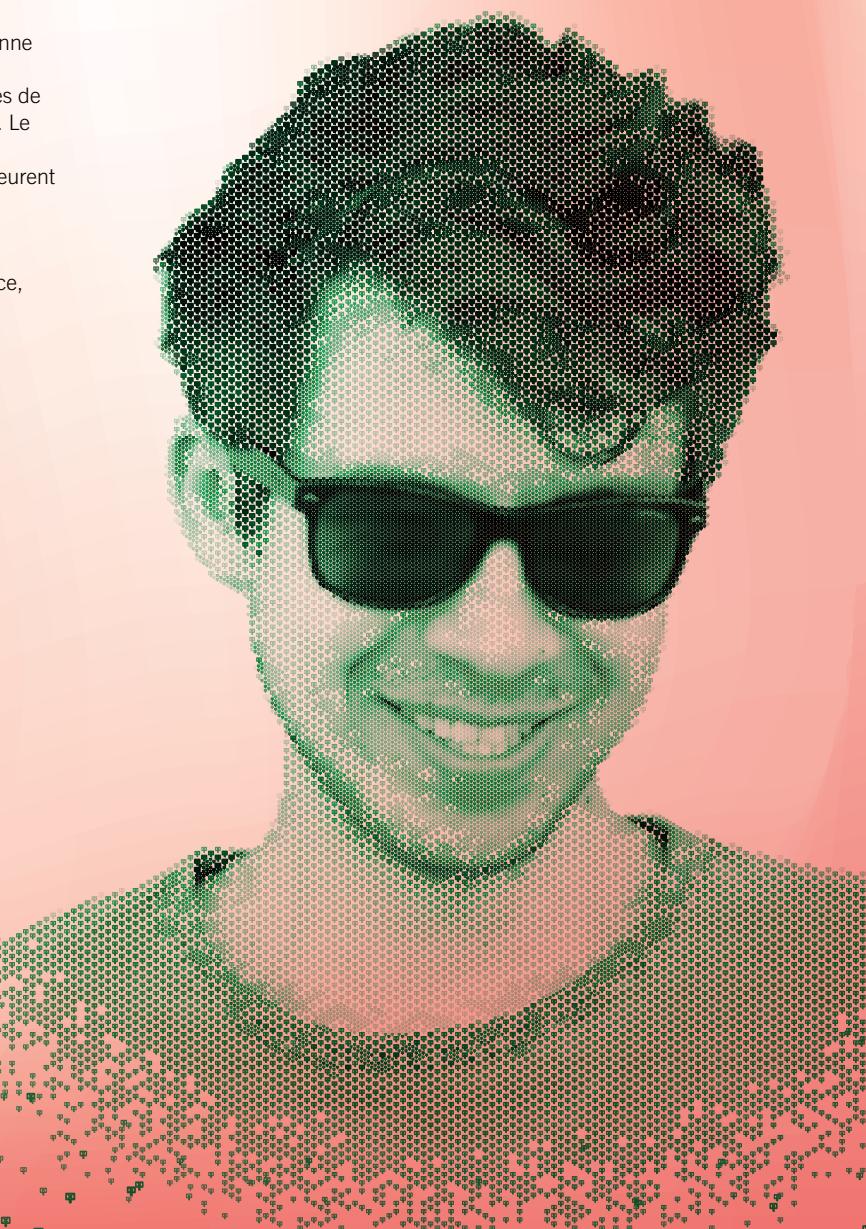
Une enquête interne préliminaire a abouti à la conclusion que personne ne pouvait être tenu responsable, suggérant même que ce sont des manifestant-e-s qui ont blessé Gustavo. Cependant, face aux critiques de l'opinion publique, l'enquête a été rouverte. Elle est encore en cours. Le parquet chilien enquête actuellement sur l'affaire. Cependant, les personnes qui ont autorisé l'attaque dont Gustavo a été victime demeurent impunies.

Lors des manifestations suivantes, les participant-e-s portaient un cache-œil et scandaient son nom face à la police. Ils réclament justice, vérité et réparation. Nous aussi.

**« J'ai donné mes yeux pour que les gens se réveillent. »**  
Gustavo Gatica



© Edgardo Garrido

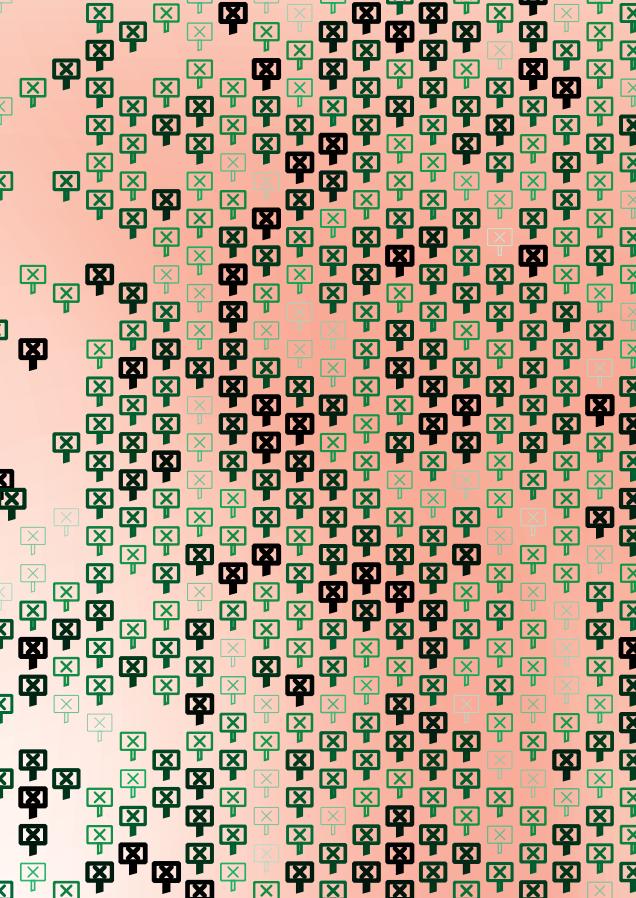


# À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 7 millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisants dans le monde entier. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous contribuons à faire traduire en justice les tortionnaires, à changer les législations répressives et à faire libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.



## AMNESTY INTERNATIONAL SÉCRÉTARIAT INTERNATIONAL

[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

Peter Benenson House  
1 Easton Street  
London WC1X 0DW  
Royaume-Uni

Courriel : [contactus@amnesty.org](mailto:contactus@amnesty.org)  
Tél. : +44-20-74135500  
Fax : +44-20-79561157

Décembre 2020  
Index : POL 32/2887/2020 French

© Amnesty International pour toutes les photos sauf indication contraire.  
Photo de couverture : © DR  
Programmation du script : © David Hunter

AMNESTY  
INTERNATIONAL

